

Quels vaccins pour sauver la réparation ?

PAR JEAN-LOUIS BOSSARD, FEDELEC,
PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'ÉLECTRONIQUE



Adoptée en février 2020, la loi AGECE (Anti-gaspillage et Economie Circulaire) a prévu la mise en place à partir de 2022 d'un fonds de réparation, destiné à accompagner financièrement le consommateur pour l'inciter

à faire réparer. Quelques grands principes ont été retenus : les éco-organismes (Ecologic et Ecosystem pour notre filière) seront les gestionnaires du fonds ; les travaux devront être effectués par des **réparateurs professionnels labellisés** ; le consommateur n'aura à régler que le montant de la facture non pris en charge par le fonds et le professionnel se fera payer la somme restante par l'éco-organisme compétent.

FEDELEC a activement participé aux consultations sur la construction de ce fonds, s'efforçant de le protéger des « bricoleurs » attirés par un marché potentiellement important et de le garder accessible à nos TPE face à la complexité du système envisagé.

Le Fonds Réparation devait prendre effet en ce début d'année, en commençant par le lancement de la labellisation des réparateurs, mais la nouvelle de son **report sine die** est tombée peu avant Noël. Ce désengagement de l'Etat quelques mois avant les élections peut remettre en cause définitivement le dispositif. Après tout le travail développé depuis 5 ans, le choix de la poursuite du projet est renvoyé à la prochaine équipe gouvernementale.

RÉPONDRE À LA DEMANDE AVEC DES DISPOSITIFS SIMPLES

Plusieurs études menées en 2021 confirment pourtant **l'émergence d'une demande**. Les Français se sentent de plus

en plus concernés par des préoccupations environnementales... et économiques. Ils se montrent de plus en plus favorables à la réparation et au reconditionnement.

Encore faut-il qu'on leur facilite la démarche. **L'état doit proposer des systèmes simples**, compréhensibles par tous, permettant une communication aisée. De telles opérations ont déjà prouvé leur efficacité, par exemple les primes pour les pompes à chaleur ou les incitations au changement de voiture.

Ce recul actuel des services de l'Etat est d'autant plus navrant que le secteur est en plein essor.

Alors que le Fonds Réparation est en stand-by, Back Market, spécialiste du reconditionnement de téléphones et produits électroniques, est devenue en ce début d'année la première licorne française : après deux levées de fonds en mai 2021, puis en janvier 2022, l'entreprise se valorise aujourd'hui à 5,1 milliards. Visiblement, le marché intéresse les investisseurs.

METTRE EN PLACE UNE FORMATION ADAPTÉE

Si réparation et réemploi redeviennent d'actualité, nous payons toutefois les pots cassés des dernières décennies, marquées par la vente à prix très bas de produits asiatiques. Cela a conduit à délaisser d'une part la réparation, devenue non rentable, et d'autre part la formation à la réparation, devenue inutile. Aujourd'hui, nous faisons face à un **manque de spécialistes** dans un secteur en perpétuelle évolution technique, mais quelle formation envisager pour nos futurs réparateurs ?

Face à cette gabegie, FEDELEC se veut force de proposition. FEDELEC s'est battue contre les formations « maison »,

créées par les grands groupes pour répondre à leurs besoins propres, mais non reconnues par l'ensemble des entreprises. FEDELEC œuvre à la **mise en place d'une formation nationale reconnue dans la convention collective.**

Depuis 2 ans FEDELEC a demandé - et obtenu - de la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation Professionnelle) de sa branche professionnelle de procéder à une étude sur la création d'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) ou d'un titre de Technicien dépanneur-réparateur en électroménager et électronique. Rappelons que la CPNEFP de l'électronique est rattachée à l'OP Commerce. Suite à la réforme de la formation professionnelle, les OPCO ont dorénavant pour mission de financer et de promouvoir la formation des branches auxquelles elles sont rattachées, en liaison avec l'évolution de l'emploi et des compétences.

La CPNEFP de l'électronique a donc lancé en juillet 2021 une étude d'opportunité sur la création d'une nouvelle formation. Dans

ce cadre, FEDELEC s'est investie en menant des enquêtes auprès des professionnels. Une fiche emploi « Technicien réparateur en électroménager et multimédia » a été élaborée par la CPNEFP. Des groupes de travail composés de professionnels FEDELEC de la réparation et de responsables RH/formation de grandes entreprises vont finaliser ce référentiel dans les mois à venir pour une ouverture de cette formation en septembre 2023. Les premiers professionnels qui l'auront suivie seront opérationnels en 2025.

Il est à noter que depuis 20 ans, aucun diplôme n'a été créé alors que les évolutions techniques se sont multipliées. Ce titre à venir sera à la hauteur des besoins. En parallèle, l'éducation nationale travaille sur la refonte du référentiel de l'ancien bac pro MAVELEC/bac pro SN.

(IN)FORMER LE CONSOMMATEUR

Toutefois, force est de constater que la balle est dans le camp des consommateurs, qui peuvent aujourd'hui faire deux choix : acheter des produits à bas coût,

dont la durée de vie est limitée (les réparer coûterait plus cher que de les racheter), ou investir dans des produits de qualité, qui seront réparables.

Dans cette épidémie de consumérisme, entretenue par les fabricants, il est important que les techniciens cultivent la proximité et le contact auprès de leurs clients. Pour se démarquer, **le conseil à la clientèle est primordial.** Il passe par une formation adaptée, tant sur le plan technique que relationnel, de spécialistes capables de montrer au consommateur que dépannage et réparation peuvent être des alternatives intéressantes au simple remplacement d'un produit.

Il nous faut garder confiance et rester positifs : la réparation a toujours existé et les TPE ont une faculté d'adaptation remarquable.

Nous devons continuer à nous battre pour que nos professionnels se forment régulièrement et cherchent des jeunes motivés afin de perpétuer le développement de la réparation. ■

